

FINANCES - MARCHES PUBLICS

POINT 04 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUITE A APPEL A PROJETS AU CONSERVATOIRE

La présente communication a pour objet d'attribuer et de verser une subvention suite à appel à projet au Conservatoire

La commune, très attachée à la vie associative, a fait le choix de soutenir financièrement les associations en tant que partenaires privilégiés de la dynamique de la ville, par le biais de l'attribution de subventions.

Pour donner suite à la proposition d'attribuer 7 000 € sur présentation de projet spécifique, une association a répondu à cet appel :

- Le conservatoire souhaite mettre en place une chorale dans les écoles élémentaires des Buissons et de la Forêt. Chanter à l'école est une activité multifacette qui enrichit l'expérience éducative des élèves de nombreuses façons. En intégrant le chant dans le programme scolaire, les écoles peuvent non seulement améliorer les compétences académiques des élèves, mais aussi leur fournir des outils précieux pour leur développement personnel et social.

Le montant total de ce projet s'élève à 3.211 €.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le **xx décembre 2025**, a émis un avis **favorable/défavorable**.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DECIDER d'attribuer et de verser une subvention au Conservatoire pour une somme totale de 3.211 €.

ARTICLE 2 : DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'article 65748.

ARTICLE 3 : DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer tous les documents y afférents.